



Délibération n°2023\_06\_15\_13

Objet : Budget supplémentaire 2023 de la commune - Approbation

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 9 juin 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 18**

**Nombre de membres représentés : 1**

**Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE**

**Présents :**

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL

**Absent représenté :**

Olivier BOUDET pouvoir à Benoît DELTOUR

**Absents :**

Pascale MARCHAL - Quentin BOINET - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du 02/02/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la commune de Pérols ;

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 permet :

- d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2022 ;
- d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2023 ;

Les principales modifications sont les suivantes:

## FONCTIONNEMENT

- En recettes : inscription de l'excédent de fonctionnement : 1 644 042,39 €

Ajustement des recettes de fonctionnement suite aux notifications de DGF et d'impôts reçus de l'État.

*NB : La commune perçoit cette année de la dotation de base à hauteur de 42 K€ alors qu'elle était à 0 en raison d'un abondement exceptionnel de l'enveloppe globale nationale à hauteur de 320 M€ après 4 années de baisse dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (2014-2017) et 5 années de stabilité (2018-2022). Cet abondement a permis de financer la hausse de la péréquation du bloc communal sans recourir à l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.*

Recette de remboursement des charges de CNRACL par People and Baby dans le cadre de la Délégation de service public des crèches.

- En dépenses augmentation du virement à la section d'investissement (023) de 1 673 K€.

## INVESTISSEMENT

- En recettes : inscription des restes à réaliser pour un montant de 131 800,00 € (50 k€ de mécénat, 1800 € de subvention pour l'équipement des archives et 80 k€ de subvention du conseil Départemental pour les espaces verts de la commune) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 712 975,14 € ainsi que du virement de la section de fonctionnement. L'emprunt est diminué de - 900 000,00 €.
- En dépenses : report du déficit de 504 237,69 € et des 340 537,45 € de restes à réaliser (études pour 19k€, logiciels pour 34 k€, subventions façades pour 43 k€, et travaux et équipements divers pour 244 k€) l'équilibre étant assuré par l'inscription de dépenses nouvelles.

Libellé Section	Type de mouvement	Code Ch.	Libellé Chapitre par nature	Dépense	Recette	
Fonctionnement	Ordre entre sections	023	Virement à la section d'investissement	1 672 707,39		
	<b>Total Ordre entre sections</b>			<b>1 672 707,39</b>		
	- Réel		002	Résultat de fonctionnement reporté		1 644 042,39
			731	Fiscalité locale		-148 265,00
			74	Dotations et participations		76 930,00
			75	Autres produits de gestion courante		100 000,00
<b>Total Réel</b>				<b>1 672 707,39</b>		
<b>Total Fonctionnement</b>			<b>1 672 707,39</b>	<b>1 672 707,39</b>		
Investissement	Ordre entre sections	021	Virement de la section de fonctionnement		1 672 707,39	
	<b>Total Ordre entre sections</b>				<b>1 672 707,39</b>	
	- Réel		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	504 237,69	
			10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	712 975,14
			13	Subventions d'investissement		131 800,00
			16	Emprunts et dettes assimilées	3 088,00	-899 726,00
			20	Immobilisations incorporelles	85 335,04	
			204	Subventions d'équipement versées	43 025,02	
		21	Immobilisations corporelles	982 070,78		
<b>Total Réel</b>			<b>1 617 756,53</b>	<b>-54 950,86</b>		
<b>Total Investissement</b>			<b>1 617 756,53</b>	<b>-1 617 756,53</b>		
<b>Total général</b>			<b>3 290 463,92</b>	<b>3 290 463,92</b>		

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le budget supplémentaire 2023 de la ville qui reprend notamment les résultats 2022.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 19

Contre : 0

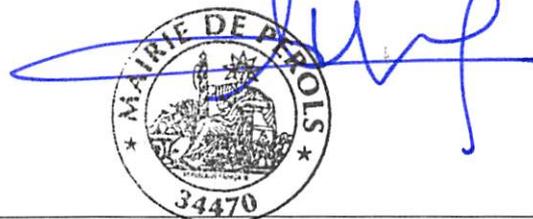
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.